PARTENARIAT ORIENTATION

E-JPO DE L'URCA (1/4) EN PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

Des outils innovants pour l'orientation des étudiants

Choisir la bonne filière, construire un projet personnalisé et adapté au marché du travail font plus que jamais partie des clés de la réussite d'un cursus universitaire. Ce dispositif est piloté par l'URCA, en partenariat avec l'Université de Lorraine, l'UTT, et les rectorats de Reims et Nancy-Metz.

LES FAITS

12

- E-JPO Ce samedi 6 février, de 9 h 30 à 17 h, l'Université de Reims-Cham-pagne-Ardenne (URCA) vous ouvre ses portes en 100 % distanciel baptisées
- Au programme, une immersion virtuelle au cœur des campus, grâce à des vues à 360°, des conférences en live, des vidéos, de nombreux documents à consulter et des échanges personnalisés par chat ou visio avec des enseignants et personnels admi nistratifs, de bibliothèques, de mis-
- nistratits, de dibliotineques, de mis-sions et services dédiés ou étudiants.

 Toutes les composantes universi-taires participeront à l'opération : UFR, facultés, IUT, écoles d'ingénieurs, INSPÉ à Reims, Troyes, Charleville-Mézières, Châlons et Chaumont.

rofesseure des Universités et chercheuse en sociolo-gie, spécialiste de l'étude des parcours profession-nels et des pratiques de formation dans l'enseignement supérieur, Emmanuelle Leclercq est depuis juin vice-présidente de l'URCA, déléguée à l'orientation et à l'in-sertion professionnelle : «L'orientation et l'accompagnement de nos jeunes sont des enjeux majeurs de la stratégie de notre université. Concrètement, nous œuvrons à créer un continuum entre le lycée et la préparation d'un diplôme Bac+3 ou Bac+5, en individualisant au maximum le passage du lycée vers l'enseignement supérieur. L'objectif est d'améliorer la réussite en 1st an-



is les sites de l'Université participeront à la jou

née, de réorienter le plus tôt possible les étudiants qui en ont besoin et de les accompagner vers l'inser-tion professionnelle ».

PROJET AILES

Illustration de l'engagement de l'URCA sur ces thématiques : elle fait partie depuis 2019 des huit premières universités françaises lauréates de l'appel à projets « dispositifs territoriaux pour l'orienta-tion vers les études supérieures » dans le cadre du Plan d'investissements d'avenir. Baptisé AILES (Ac-compagnement à l'intégration des lycéens vers l'enseignement supérieur), il vise à créer un véri-table écosystème de l'orientation et de l'accompagnement des fu-turs étudiants, en fédérant les acteurs nationaux et locaux de l'orientation mais aussi les grandes filières économiques présents sur le territoire, qui par-ticiperont à des salons virtuels promotionnels et des actions de découverte proposés aux lycéens. De nombreux outils d'informa-tion (alscuettes internations tion (plaquettes, interventions des anciens étudiants de l'URCA, ambassadeurs, mentorat, immer-sion, sites dédiés...) seront mis en place pour informer les jeu sur les cursus, déconstruire stéréotypes autour de certaines filières de formation ou métiers, dont le classique « ce n'est pas fait pour moi », et réduire les fractures entre habitants des zones rurales et urbaines ou liées à l'origine soet urbaines ou liées à l'origine so-ciale. «Au travers de ce projet, nous mettons à disposition des élèves et de leurs familles une information pertinente, accessible et de qualité sur les formations universitaires, leurs attentes et leurs débouchés professionnels. Notre mission est de donner confiance à ces jeunes et de leur permettre de choisir leur par-cours en toute conscience. cours en toute conscience »

Ce dispositif est piloté par l'URCA, en partenariat avec l'Université de Lorraine, l'UTT et les rectorats de Reims et Nancy-Metz.

3 QUESTIONS À...



Des échanges et des conseils

En quoi consiste votre rôle de tuteur? Nous aidons les étudiants de 1^{ss} année en santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, kiné) et ceux qui préparent des concours, en leur fournissant des fiches de cours et des QCM, bien entendu relus et validés par un professeur. Nous échangeons avec eux quand ils ne échangeons avec eux quand ils ne vont pas bien et nous leur donnons des conseils de méthodologie pour qu'ils s'organisent mieux.

C'est très gratifiant. De plus l'offre de tutorat que nous proposons permet à tous de bénéficier d'un accompagnement de qualité qui leur permet de réussir leur année

Participerez-vous à l'E-JPO ?

Oui, nous serons disponibles pour expliquer en distanciel notre démarche aux futurs étudiants. Ils pourront aussi accéder à de la documentation.

UNE MISSION DÉDIÉE

UNE MISSION DÉDIÉE
Le Service d'accompagnement des étudiants, ouvert au public en distanciel depuis octobre, inclut une et conseille les lycéens et les étudiants sur l'offre de formation à l'université, les possibilités d'orientation et de réorientation d'un projet de formation individualisé et personnalisé. L'équipe est constituée de documentalistes, de chargées d'information, de chargées d'information, de chargées d'accompagnement en orientation et d'une psychologue de l'Education nationale. Un centre de documentation est mis à disposition du public.

100 % réussite

« Depuis la mise en place de cet accompagnement complémentaire aux enseignements en 2019, nous notons des effets très positifs pour les étudiants qui ont souhaité s' inscrire », souligne David Imbert, ingénieur pédagogique à l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, et pilote du dispositif 100 % Réussite. « Lobjectif de cette opération consiste à lutter contre le décrochage universitaire, grâce à un suivi individuel assuré par des étudiants de 3ème année ou de master, qui y trouvent complément de revenus très apprécie en ce moment, ou par des enseignants. Depuis le début de cette année, cel as et taduit par des travaux dirigés, en groupe de 10, encadrés par un étudiant, autour de l'acquisition de méthodes de travail, ou de coaching vers la réussite »

Les tuteurs, recrutés sur la base du volontariat, sont quant à eux suivis par un professeur référent.



Au temps des cours en prés

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)